



COMMUNE DE COSSONAY

PROCÈS-VERBAL - N° 2024.007

Séance ordinaire du 26 février 2024

Présidence	Induni Valérie
Présents	Challet Jean-Claude; Creteigny Joachim; Moinat Claude; Texier-Claessens Florence;
Secrétaire	Barraz Barbara
Lieu	Salle de Municipalité
Début de la séance	13:30
Fin de la séance	17:30

1 01 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1.1 Adoption du procès-verbal

Décision : Le procès-verbal du 19 février 2024 est adopté.

2 10.01 CONSEIL COMMUNAL

2.1 Commission de gestion - Questions complémentaires (courrier municipal 163-2024)



Décision N° 2201 : La Municipalité décide de réunir les informations sollicitées et d'y répondre dans le délai imparti.

3 10.03 MUNICIPALITÉ

3.1 Préavis municipaux

3.1.1 Préavis municipal 02/2024 - Demande de crédit cadre pour l'étude d'aménagement de cheminements piétonniers



Décision N° 2202 : La Municipalité décide de valider le document qui lui est soumis et de le transmettre au bureau du Conseil communal.



3.1.2 Tableau des préavis municipaux - état au 26 février 2024



Décision N° 2217 : La Municipalité valide le tableau des préavis municipaux mis à jour.

3.1.3 Préavis municipal 01/2024 - Mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud)

[REDACTED]

Décision N° 2203 : La Municipalité décide d'approuver le préavis et de le transmettre au bureau du Conseil communal.

3.2 Préfecture du district de Morges - Invitation à la séance des syndics.ques du 14.03.2024 à Buchillon (courrier municipal 148.2024)

[REDACTED]

Décision N° 2204 : Madame La Syndique participera à cette séance.

3.3 Révision du Règlement des eaux usées de la Commune de Cossonay (courrier municipal 155-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2205 : La Municipalité décide de transmettre le préavis de la Surveillance des prix au service cantonal concerné afin que celui-ci se détermine à son tour.

3.4 Café-Restaurant du [REDACTED] - Invitation de la Municipalité (courrier municipal 177-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2206 : La Municipalité ainsi que le Boursier et la Secrétaire acceptent cette invitation avec plaisir et la date du 25 mars à 18h30 sera proposée à [REDACTED]

3.5 Séance du Conseil communal - communications de la Municipalité

[REDACTED]

Décision N° 2207 : La Municipalité valide les communications destinées au Conseil communal lors de sa séance de ce soir.

4.1 Service des bâtiments - remplacement de [REDACTED] - parution d'une annonce

[REDACTED]

Décision N° 2208 : La Municipalité décide de valider cette annonce et de la publier dans la prochaine édition du Journal de Cossonay.

[REDACTED]

4.2 Théâtre du Pré-aux-Moines - engagement de [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2209 : La Municipalité décide de faire publier une annonce dans la presse, les réseaux et sur le site pour repourvoir le poste d'accueil au théâtre.

[REDACTED]

4.3 Théâtre du Pré-aux-Moines - publication d'une annonce pour l'engagement d'une administratrice ou d'un administrateur à 40%

[REDACTED]

Décision N° 2210 : La Municipalité décide de valider l'annonce présentée et de la diffuser selon les canaux précités.

[REDACTED]

4.4 [REDACTED] - collaborateur au Service des travaux et de la voirie

[REDACTED]

Décision N° 2211 : La Municipalité en prend acte.

[REDACTED]

4.5 Commission de contrôle des marchés publics et des subventions - CoMPS -

respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes

[REDACTED]

Décision N° 2212 : La Municipalité en prend acte.

5 14 INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

5.1 [REDACTED] - cotisation 2024 et historique 2023 (courrier municipal 162-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2213 : La Municipalité en prend acte.

5.2 [REDACTED] - Demande de permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place (courrier municipal 171-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2214 : La Municipalité décide d'autoriser la manifestation et de délivrer un permis temporaire.

5.3 [REDACTED] - Présentation séance plénière [REDACTED] et lien pour mini-workshop "Les 18' de [REDACTED]" (courrier municipal 178-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2215 : La Municipalité en prend acte.

6 14.02 MANIFESTATIONS

6.1 [REDACTED] - tournée 2024 - invitation (courrier municipal 184-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2216 : Mme La Syndique est intéressée par les invitations. Elle se rendra à la représentation avec [REDACTED]

7 TRANSPORTS PUBLICS

7.1 [REDACTED] - Bus nocturne Secteur 4 et 5

[REDACTED]

Décision N° 2218 : La Municipalité décide de participer à raison de CHF 1.-/habitant, en guise de forfait solidarité, à l'offre d'un service de bus nocturne dans les secteurs 4 et 5.

7.2 **Projet de création d'un arrêt de bus sur la route de La Sarraz, à la hauteur du magasin [REDACTED]**

[REDACTED]

Décision N° 2219 : La Municipalité prend les décisions suivantes:

1. Elle décide d'aller de l'avant avec ce projet.
2. Elle décide de ne pas présenter de crédit d'études pour ce projet, le montant des prestations d'ingénieurs étant inférieur à CHF 50'000.-.
3. Elle décide, pour des raisons d'efficience, de confier ce mandat au bureau d'ingénieurs [REDACTED] déjà auteur du projet de création d'un arrêt de bus au Bicentenaire, tout à fait similaire à ce nouveau projet.

[REDACTED]

8 22 **SERVICE FINANCIER**

8.1 **Bordereaux - proposition de paiements**

Décision N° 2220 : La Municipalité décide d'approuver le document de la Bourse communale "Proposition de paiements" du lundi 26 février 2024, d'un montant de CHF [REDACTED]

[REDACTED]

8.2 **Dons - subventions**

8.2.1 [REDACTED] / Renouvellement de la subvention et rapport annuel 2022-2023 (courrier municipal 151-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2221 : La Municipalité décide de vérifier le montant des subventions accordé en 2023 et de reprendre ce dossier lors de la prochaine séance.

9 35 BÂTIMENT COMMUNAUX

9.1 Proposition d'étude de faisabilité / Bâtiment administratif / Réaménagement des locaux / Note d'honoraires (courrier municipal 161-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2222 : La Municipalité décide de valider l'offre du [REDACTED] aux conditions énumérées ci-dessus.

9.2 Demande d'un couvert à vélos avec attaches / Collège des Chavannes 2 et UAPE Croquétoiles (courrier municipal 169-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2223 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception à [REDACTED], précisant qu'une étude est en cours au sein du Service technique.

9.3 Hôtel [REDACTED] - facture relative à l'émolument d'un renouvellement de la licence de l'Hôtel non réglée (courrier municipal 172-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2224 : La Municipalité décide de vérifier ce point auprès des deux gérantes de l'Hôtel lors d'une entrevue prévue demain.

10 42 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 [REDACTED] - Rapport archéologique - Route de Lausanne - Surveillance de tranchées pour la pose de conduites de gaz (courrier municipal 152-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2225 : La Municipalité en prend acte.

10.2 DGTL - Echéance de la zone réservée communale - Prolongation (courrier municipal 159-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2226 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception à la DGTL en précisant que la mise à l'enquête du PACom a eu lieu du 25 août au 25 septembre 2023 et qu'en vertu de l'art. 46 LATC, la Commune de Cossonay n'est pas concernée par la demande de prolongation d'échéance de la zone réservée communale.

10.3 Projet de création d'un appartement dans l'ancien abattoir de la rue du Four - contrats entreprises (courrier municipal 173-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2227 : La Municipalité décide de valider et signer ce contrat dont elle retournera un exemplaire au [REDACTED]

[REDACTED]

10.4 Recherche de terrain - M. [REDACTED] i (courrier municipal 181-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2228 : La Municipalité décide d'indiquer à cette personne qu'elle n'a pas connaissance de terrains disponibles sur le territoire communal.

[REDACTED]

11 42.05 POLICE DES CONSTRUCTIONS

11.1 Dossier technique n° 2687 - parcelle n° [REDACTED], propriété de [REDACTED] construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de [REDACTED] avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/CSSN - opposition de [REDACTED] (courrier municipal 170-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2229 : La Municipalité en prend acte.

11.2 Bâtiment ECA [REDACTED] - Rue des Laurelles 4 - Enquête CAMAC [REDACTED] (courrier municipal 168-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2230 : La Municipalité en prend acte.

11.3 Dossier technique n° 2681 - [REDACTED] - [REDACTED] - modification de l'implantation du projet

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2231 : La Municipalité décide d'autoriser cette modification sans autre forme de procédure.

[REDACTED]

11.4 Dossier technique n° 2687 - parcelle n° [REDACTED], propriété de [REDACTED] construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le

compte de [REDACTED] avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/CSSN - opposition de [REDACTED] (courrier municipal 166-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2232 : La Municipalité en prend acte.

11.5 Dossier technique n° 2687 - parcelle n° [REDACTED] , propriété de [REDACTED] - construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de [REDACTED] avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/CSSN - opposition de [REDACTED] (courrier municipal 174-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2233 : La Municipalité en prend acte.

11.6 Dossier technique n° 2687 - parcelle n° [REDACTED] , propriété de [REDACTED] - construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de [REDACTED] avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/CSSN - opposition collective [REDACTED] (courrier municipal 175-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2234 : La Municipalité en prend acte.

11.7 Dossier technique n° 2973 - [REDACTED] - installation d'une PAC avec sonde géothermique - mise à l'enquête

[REDACTED]

Décision N° 2235 : La Municipalité décide de soumettre cet objet à l'enquête publique du 1er mars au 2

avril 2024.

[REDACTED]

11.8 Dossier technique n° 2974 - [REDACTED] - installation d'une PAC avec sonde géothermique - mise à l'enquête

[REDACTED]

Décision N° 2236 : La Municipalité décide de soumettre cet objet à l'enquête publique du 1er mars au 2 avril 2024.

Pour exécution : Mermoud Pierre

11.9 Dossier technique n° 2939 - [REDACTED] - parcelle n° [REDACTED] - route de [REDACTED] - démolition des bâtiments ECA 492 a et b - construction d'une villa de 3 logements et d'un parking de 5 places enterrées

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2237 : La Municipalité décide de lever les trois oppositions précitées et de délivrer le permis de construire aux conditions précitées en ce qui concerne l'arborisation de la parcelle.

Pour exécution : Mermoud Pierre

12 42.08 ARBRES ET DEMANDE D'ABATTAGE

12.1 Demande d'abattage de [REDACTED] - parcelle n° [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2238 : La Municipalité décide de suivre la proposition de [REDACTED], soit d'exiger la compensation de ces deux thuyas par deux nouveaux arbres majeurs (1 tilleul et 1 érable), de fixer la taxe de remplacement à CHF 250.- par arbre, de demander aux propriétaires de mettre à jour la demande d'abattage. Une fois ceci réalisé, l'avis sera publié dans le Journal de Cossonay et affiché pendant 30 jours au pilier public.

[REDACTED]

13 43 ROUTES ET VOIRIE

13.1 [REDACTED] - Avis de travaux sur la parcelle [REDACTED], pl. [REDACTED] / travaux sur la canalisation [REDACTED] (courrier municipal 176-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2199 : La Municipalité décide de transmettre la demande au STC pour suite de traitement.

14 58 EGLISES

14.1 Invitation à l'assemblée paroissiale le 17 mars 2024 (courriers municipaux 164 et 182-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2200 : Tous les membres de la Municipalité ayant déjà accepté d'autres engagements, le Greffe excusera l'absence d'un représentant de la Commune. L'ordre du jour de l'assemblée sera affiché aux piliers publics.

15 59 SPORTS

15.1 Projet d'installation d'un terrain de Padel - photomontage

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2239 : La Municipalité décide de reporter la réalisation du projet d'installation d'un terrain de Padel et, en attendant, de faire une évaluation, au cours des prochains mois, des équipements existants, des besoins et des souhaits.

15.2 Skate-Park - projet de location

[REDACTED]

Décision N° 2240 : La Municipalité décide d'accepter l'offre de la société [REDACTED] relative à la location de cinq modules de mobilier urbain sur le site du PAM.

16 61 POLICE

16.1 Opposition à une dénonciation pour stationnement sur place jaune "visiteurs" et enquête sur la signalétique en place / [REDACTED] (courrier municipal 149-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2241 : La Municipalité demandera à l'ASP de vérifier la signalisation mise en place. En parallèle, [REDACTED] sera invité à adresser son opposition à la régie immobilière qui l'a dénoncé.

16.2 Mise à ban - Immeuble sis "Chien Boeuf", route de Morges 16, parcelle 476 (courrier municipal 150-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2242 : La Municipalité décide d'afficher la mise à ban pendant 30 jours au pilier public.

16.3 Zone sportive "En Marche" - protection contre les gitans - recommandations de [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2243 : La Municipalité décide de confier la gestion de ce dossier à [REDACTED] qui ira inspecter les lieux et proposera un dispositif de protection.

17 61.02 STATIONNEMENT

17.1 Ordonnances pénales - Amendes d'ordre impayées au 15 février 2024 (courrier municipal 147-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2244 : La Municipalité condamne ces personnes à une amende de CHF 80.-- et, à défaut d'exécution, à une peine privative de liberté de substitution de 1 jour. Elle met les frais de procédure, d'un montant de CHF 50.--, à sa charge.

17.2 Ordonnances pénales - Amendes d'ordre impayées au 14 février 2024 (courrier municipal 145-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2245 : La Municipalité condamne ces personnes à une amende de CHF 80.-- et, à défaut d'exécution, à une peine privative de liberté de substitution de 1 jour. Elle met les frais de procédure, d'un montant de CHF 50.--, à leur charge.

17.3 Ordonnance pénale - Amende d'ordre impayée au 14 février 2024 (courrier

municipal 144-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2246 : La Municipalité condamne cette personne à une amende de CHF 150.-- et, à défaut d'exécution, à une peine privative de liberté de substitution de 1 jour. Elle met les frais de procédure, d'un montant de CHF 50.--, à sa charge.

17.4 Ordonnance pénale - Demande d'envoi d'un courrier de la Municipalité / [REDACTED] / Stationnement incorrect devant leur bureau (courrier municipal 142-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2247 : La Municipalité décide d'adresser un courrier à l'entreprise [REDACTED], précisant que le stationnement sur les trottoirs et le domaine public n'est pas autorisé. Il sera demandé à l'entreprise de trouver un autre solution pour le parage de ses véhicules.

17.5 Dénonciation privée - [REDACTED] (courrier municipal 157-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2248 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED], assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

17.6 Dénonciation de [REDACTED] - Parking Vy-Neuve (courrier municipal 158-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2249 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED]

[REDACTED], assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

17.7 Dénonciation de [REDACTED] - Parking Vy-Neuve (courrier municipal 180-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2250 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED] assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

18 66 PROTECTION CIVILE

18.1 Projet Tetris - Réforme de la Protection civile vaudoise RECTIFICATIF (courrier municipal 160-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2251 : La Municipalité en prend acte.

19 67 POLICE DU COMMERCE

19.1 Tea-room [REDACTED] - Annulation de la licence (courrier municipal 167-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2252 : La Municipalité en prend acte.

19.2 Demande d'ouverture d'une Pizzeria "[REDACTED] places assises et service de livraison de pizzas (courrier municipal 179-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2253 : La Municipalité est favorable au projet, mais décide de confier le dossier au Service Technique afin que celui-ci procède à un contrôle des pièces et se prononce quant à la procédure d'autorisation applicable. En cas de résultat positif, [REDACTED] sera invité à constituer un dossier de mise à l'enquête.

20 71 AIDE SOCIALE

20.1 Cours de français - Convention de subventionnement entre l'Etat de Vaud et la Commune de Cossonay (courrier municipal 156-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2254 : La Municipalité en prend acte.

21 74 LOGEMENT

21.1 LPPPL- [REDACTED] - rénovation d'un appartement (courrier municipal 153-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2255 : La Municipalité décide de considérer que cet appartement entre dans une catégorie à pénurie et préavise favorablement les travaux de rénovation, pour autant que le loyer fixé au terme de la rénovation se base sur la base objective, soit CHF [REDACTED]

22 76 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

22.1 Autorisation d'exploiter - [REDACTED] - dès le 19.02.2024 (courrier municipal 165-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2256 : La Municipalité en prend acte et veillera à ce que l'autorisation soit affichée en évidence dans l'institution.

23 81 SERVICE DES EAUX

23.1 Dossier technique n° 2386 - Mise en séparatif de la Petite Rue - Fourniture et installation d'échelles

[REDACTED]

Décision N° 2257 : La Municipalité décide d'accepter l'offre de l'entreprise [REDACTED] d'un montant de CHF [REDACTED]

[REDACTED]

23.2 Vy de Mauraz – procès-verbal de la séance du CODIR du 12 octobre 2023 (courrier municipal 183-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2258 : La Municipalité en prend acte.

Séance levée à 17:30

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Syndique

Secrétaire

Induni Valérie

Barraz Barbara



COMMUNE DE COSSONAY

PROCÈS-VERBAL - N° 2024.008

Séance ordinaire du 4 mars 2024

Présidence	Induni Valérie
Présents	Challet Jean-Claude; Creteigny Joachim; Moinat Claude; Texier-Claessens Florence;
Secrétaire	Barraz Barbara
Lieu	Salle de Municipalité
Début de la séance	13:30
Fin de la séance	17:30

1 01 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1.1 Adoption du procès-verbal

Décision : Le procès-verbal du 26 février 2024 est adopté.

2 10.01 CONSEIL COMMUNAL

2.1 Conseil communal - Rapport des scrutateurs pour le Conseil communal du 26.02.2024 (courrier municipal 200-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2288 : La Municipalité en prend acte.

2.2 Conseil communal - Interpellation de M. [REDACTED] (courrier municipal 199-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2289 : La Municipalité en prend acte.

3 10.03 MUNICIPALITÉ

3.1 Courriers recommandés de la Sécurité publique - choix d'affranchissement

[REDACTED]

Décision N° 2267 : La Municipalité décide de maintenir l'envoi recommandé, tel que prévu par la loi, mais de remplacer l'envoi A+ par un simple courrier A.

3.2 Invitation - Inauguration salle de Mandrot Château de La Sarraz (courrier municipal 210-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2268 : La Municipalité prend acte et demandera au Greffe d'excuser l'absence d'un représentant de la Commune, tous les membres de l'Exécutif ayant déjà accepté d'autres engagements.

3.3 Assemblée générale 2024 de l'Association Suisse de la Via Francigena (courrier municipal 211-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2269 : La Municipalité prend acte et demandera au Greffe d'excuser l'absence d'un représentant de la Commune, tous les membres de l'Exécutif ayant déjà accepté d'autres engagements.

3.4 110ème Assemblée générale ordinaire de la Sucre Suisse S.A. (SUS) - Invitation (courrier municipal 218-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2270 : La Municipalité prend acte et demandera au Greffe d'excuser l'absence d'un représentant de la Commune, tous les membres de l'Exécutif ayant déjà accepté d'autres engagements.

4 13 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Lettre de démission - M. [REDACTED] (courrier municipal 195-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2271 : La Municipalité en prend acte et adressera un accusé de réception à [REDACTED]. Le poste sera mis au concours selon les modalités précitées.

5 14 INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

5.1 [REDACTED] - utilisation du local de répétition (courrier municipal 196-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2272 : La Municipalité décide de répondre favorablement à cette demande, pour autant que [REDACTED] s'organisent avec les éventuelles autres sociétés qui occupent le même local.

6 14.02 MANIFESTATIONS

6.1 75ème anniversaire du [REDACTED] (courrier municipal 192-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2273 : La Municipalité décide d'autoriser cette manifestation, pour autant que le [REDACTED] initie une procédure POCAMA.

[REDACTED]

6.2 [REDACTED] - balade gourmande 2024 (courrier municipal 217-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2274 : La Municipalité décide d'autoriser cette manifestation, pour autant que le [REDACTED] initie une procédure POCAMA.

7 14.06 ASSOCIATION RÉGIONALE COSSONAY AUBONNE MORGES ARCAM

7.1 ARCAM - Vice-Présidence AG - Appel à candidatures (courrier municipal 215-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2275 : La Municipalité décide de ne pas soumettre de candidature, la Commune étant déjà représentée au sein du CoDir de l'ARCAM.

8 19 INFORMATIQUE

8.1 [REDACTED] - Offre n° 22420135 - Carnet d'heures sécurité

[REDACTED]

Décision N° 2276 : La Municipalité décide de valider cette offre.

9 21 IMPÔTS ET TAXES

9.1 Taxe déchets 2024 - demande d'exonération - [REDACTED] (courrier municipal 222.2024)

[REDACTED]

Décision N° 2277 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception à [REDACTED], précisant que, en application du règlement communal sur les déchets, la taxe est due par tout citoyen ayant atteint la majorité. Tout recours doit être formulé par courrier recommandé à adresser à la Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts communaux, selon les indications qui figurent au verso de la facture.

9.2 Taxe déchets 2024 - demande d'exonération - [REDACTED] (courrier municipal 224-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2278 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception à [REDACTED], précisant que, en application du règlement communal sur les déchets, la taxe est due par tout citoyen ayant atteint la majorité. Tout recours doit être formulé par courrier recommandé à adresser à la Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts communaux, selon les indications qui figurent au verso de la facture.

10 22 SERVICE FINANCIER

10.1 Bordereaux - proposition de paiements

Décision N° 2279 : La Municipalité décide d'approuver le document de la Bourse communale "Proposition de paiements" du 1er mars 2024, d'un montant de CHF [REDACTED]

[REDACTED]

10.2 Révision des comptes communaux - choix d'une fiduciaire

[REDACTED]

Décision N° 2280 : La Municipalité décide d'attribuer le mandat de révision à la société [REDACTED]

pour autant que celle-ci accorde un geste en revoyant ses honoraires à la baisse.

10.3 Rentrée des impôts 2023 et boucllement

[REDACTED]

Décision N° 2281 : La Municipalité décide de valider le boucllement des perceptions pour l'année 2023 d'un montant de CHF [REDACTED] ainsi que la récapitulation de l'impôt anticipé à récupérer d'un solde de CHF [REDACTED] en faveur de la Commune.

10.4 Dons - subventions

10.4.1 Connaissance 3 - L'Université des seniors / Renouvellement de la subvention et rapport annuel 2022-2023 (courrier municipal 151-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2282 : La Municipalité décide de renouveler son soutien à l'Université des seniors sous forme de mise à disposition gratuite de la salle de réunion.

10.4.2 Association des Amis du Château de La Sarraz - Soutien aux "Jeudis du Château" 2024 (courrier municipal 209-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2283 : La Municipalité décide de soutenir l'organisation de ces concerts à hauteur de CHF [REDACTED]

11 32 FORÊTS

11.1 Glissement de terrain dans les Côtes de Cossonay - itinéraire Vaud Rando

[REDACTED]

Décision N° 2284 : La Municipalité prend acte du rapport de [REDACTED] ainsi que des informations

précitées, et décidera, à la fin de l'été 2024, si elle entend entreprendre des travaux de réfection dans le but de pouvoir à nouveau utiliser le tracé initial ou si l'itinéraire de remplacement sera maintenu.

[REDACTED]

11.2 Chenilles processionnaires du pin - propriété de [REDACTED] (courrier municipal 225-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2285 : La Municipalité décide d'adresser un courrier à [REDACTED] leur rappelant les dangers liés à la présence de ces chenilles et leur demandant de faire le nécessaire afin d'éradiquer les nids présents sur leur propriété. Une copie de l'arrêté cantonal sera joint à l'envoi.

[REDACTED]

12 35 BÂTIMENT COMMUNAUX

12.1 DJES - Bonnes pratiques pour concilier efficacité énergétique et conservation du patrimoine bâti (courrier municipal 198-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2290 : La Municipalité en prend acte.

12.2 Bâtiment de la voirie - surface de locaux vides - projet de création d'un appartement

[REDACTED]

Décision N° 2286 : La Municipalité décide de poursuivre ce projet et de chercher un mandataire à même de constituer un dossier de mise l'enquête. La banderole affichée à la déchetterie et proposant les locaux concernés à la location sera enlevée.

[REDACTED]

12.3 Hôtel [REDACTED] - Point financier (courrier municipal 193-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2291 : La Municipalité décide de reporter la détermination à ce sujet, en vérifiant la possibilité que la Commune obtienne directement le financement LADE sans que celui-ci passe par [REDACTED]. Se tel ne devait pas être le cas, la société [REDACTED] sera priée d'attendre.

12.4 Rénovation des cuisines [REDACTED] (courrier municipal 194-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2292 : La Municipalité décide de déposer un préavis au Conseil communal lors de sa séance du 29 avril. Il s'agira d'un préavis global pour les deux volets [REDACTED] à réaliser en deux étapes.

[REDACTED]

13 42.05 POLICE DES CONSTRUCTIONS

13.1 Maison de Ville - antennes Swisscom existantes et projet d'ajout de deux nouvelles antennes

[REDACTED]

Décision N° 2287 : La Municipalité est favorable à ce projet et décide de lancer la procédure de mise à l'enquête publique.

**13.2 Projet de création d'un appartement dans l'ancien abattoir de la rue du Four -
contrats entreprises (courrier municipal 186-2024)**

[REDACTED]

Décision N° 2293 : La Municipalité décide de valider et signer ce contrat dont elle retournera un
exemplaire au [REDACTED]

[REDACTED]

**13.3 Dossier technique n° [REDACTED] , propriété de [REDACTED] -
construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le
compte de [REDACTED] avec mât, systèmes techniques et de
nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/CSSN - opposition de [REDACTED]
(courrier municipal 221-2024)**

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2294 : La Municipalité en prend acte.

**13.4 Dossier technique n° [REDACTED]
[REDACTED] - démolition du bâtiment ECA n° [REDACTED], construction d'un immeuble
locatif de 25 appartements - plan d'installation de chantier**

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2295 : La Municipalité décide de reporter cet objet à la prochaine séance.

[REDACTED]

13.5 [REDACTED] - Plainte construction [REDACTED] (courrier municipal 213-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2296 : La Municipalité décide de transmettre le courrier de [REDACTED], répondant de proximité de la Police cantonale, cela en raison de la situation personnelle fragile de la requérante.

13.6 Dossier technique n° [REDACTED], propriété de [REDACTED] - construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de [REDACTED] avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/CSSN - opposition de [REDACTED] (courrier municipal 206-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2314 : La Municipalité en prend acte.

13.7 [REDACTED] - Remplacement de la haie dans leur cour par une palissade (courrier municipal 216-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2297 : La Municipalité décide de transmettre le courrier des époux [REDACTED] au Service technique afin que celui-ci puisse s'expliquer au sujet de ce dossier. En parallèle, un accusé de réception sera adressé aux propriétaires.

[REDACTED]

13.8 DGTL - Simplification de la procédure d'installation de pompes à chaleur (courrier municipal 190-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2298 : La Municipalité en prend acte.

[REDACTED]

13.9 [REDACTED] - entretien murs de soutènement - route de Lausanne (courrier municipal 223-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2299 : La Municipalité décide de confirmer à [REDACTED] qu'elle a pris bonne note du fait que leur parcelle n'est pas concernée et que le courrier qu'ils ont reçu n'était pas la communication d'une décision officielle ouvrant des voies de recours, conformément à ce qui a été indiqué à [REDACTED] lors de son passage au guichet du Greffe municipal. Elle leur confirmera que ce dossier est clos.

[REDACTED]

14 42.08 ARBRES ET DEMANDE D'ABATTAGE

14.1 Chenilles processionnaires - Demande d'abattage de deux pins - propriété [REDACTED] (courrier municipal 185-2024)

Décision N° 2300 : La Municipalité décide de solliciter l'accord de la Direction générale de l'environnement avant d'autoriser l'abattage des deux arbres.

15 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

15.1 DGE - Statistique de gibier périssables (courrier municipal 212-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2301 : La Municipalité en prend acte.

16 43 ROUTES ET VOIRIE

16.1 Travaux d'entretien constructif 2024 - Renforcement/réfection des couches de roulement de routes cantonales - Invitation à une séance d'information (courrier municipal 204-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2302 : La Municipalité décide de reporter cet objet à la prochaine séance.

[REDACTED]

16.2 RC 173-B-P Route de Morges à Cossonay - Choix du revêtement (courrier municipal 214-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2303 : La Municipalité en prend acte.

[REDACTED]

16.3 [REDACTED] - demande de permis de fouille sur le DP

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2315 : La Municipalité décide de reporter cet objet à la prochaine séance.

[REDACTED]

16.4 Signalisation routière - commande de 3 panneaux Tri-flash solaires - offre de l'entreprise [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2304 : La Municipalité décide de commander ce matériel aux conditions de l'offre précitée.

[REDACTED]

16.5 Dossier technique n° [REDACTED] - Travaux relatifs au préavis n° 01/2024: mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud) - Informations à la population

[REDACTED]

Décision N° 2305 : La Municipalité décide de repousser la date de la mise à l'enquête publique et de convoquer les propriétaires des parcelles concernées à une séance d'information, dont la date reste à confirmer. Les habitants de la Commune seront informés par le biais d'un tous ménages.

[REDACTED]

16.6 Dossier technique n° [REDACTED] - Travaux relatifs au préavis n° 01/2024: mise en

séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud) - Présence de M. [REDACTED] - explications et proposition d'adjudication des travaux de génie civil

[REDACTED]

Décision N° 2306 : La Municipalité décide d'adjuger les travaux à l'entreprise [REDACTED]

[REDACTED]

17 61 POLICE

17.1 Contrôles radar préventif - résultats zone Vieille Ville - Petite Rue (courrier municipal 207-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2307 : La Municipalité en prend acte.

17.2 Vitesse de circulation [REDACTED] / Parking en double file sur le [REDACTED] (courrier municipal 205-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2308 : La Municipalité décide de répondre aux doléances des époux [REDACTED] dans un seul courrier, à savoir:

Courrier 1

Des contrôles radar au [REDACTED] ont démontré que 90% des véhicules roulent en dessous de la vitesse autorisée. Cependant, une baisse de la limitation à 30 km/h de toutes les zones résidentielles de la Commune, situées hors circulation générale, est à l'étude.

Courrier 2

Un courrier sera adressé aux habitants des immeubles situés au [REDACTED] afin de leur communiquer l'interdiction de stationner sur les trottoirs et voies de circulation.

Courrier 3

Les odeurs de fumée provenant de la cheminée du bâtiment sis [REDACTED] ne sont pas du ressort de la commune.

17.3 Demande d'accès à des données personnelles - Enregistrements vidéo à préserver - [REDACTED] (courrier municipal 197-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2309 : Après avoir sollicité l'avis du Préposé cantonal à la protection des données, et sur son conseil, la Municipalité décide de transmettre les enregistrements des caméras de vidéosurveillance à [REDACTED]. Les images de toute autre personne figurant sur dits enregistrements seront floutées afin de protéger leur identité.

17.4 Parking de la Vy-Neuve / Ordonnance pénale - société [REDACTED] - (courrier municipal 219-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2263 : La Municipalité en prend acte.

18 63 POLICE SANITAIRE

18.1 63.02 Denrées alimentaires – Contrôles

18.1.1 Contrôle officiel des champignons du district de Cossonay - statistiques (courrier municipal 191-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2262 : La Municipalité en prend acte et demande au Greffe de transmettre le formulaire à [REDACTED], contrôleuse de champignons, afin qu'elle complète la statistique.

19 61.02 STATIONNEMENT

19.1 OP FC 154/23 - ordonnance de classement (courrier municipal 189-2024)

Une ordonnance pénale avait été infligée à l'entreprise [REDACTED], le 14 août 2023. Une sommation a été envoyée en date du 5 décembre 2023, toujours impayée à ce jour. Cette entreprise a fait faillite en date du 28 décembre 2023 et les deux véhicules de la société ne sont plus en circulation depuis le 02.10.2023. [REDACTED], demande qu'une ordonnance de classement soit rendue dans cette affaire.

Décision N° 2264 : La Municipalité décide de rendre une ordonnance de classement.

19.2 Dénonciation de [REDACTED] - Quai de chargement Migros-Denner (courrier municipal 208-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2265 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED], assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

20 65 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS

20.1 SDIS Région Venoge - organisation d'exercices à Cossonay (courrier municipal 226-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2310 : La Municipalité décide d'autoriser le SDIS Région Venoge à organiser les cours précités à Cossonay le samedi 16 mars 2024. Elle indiquera à [REDACTED] qu'il peut prendre contact avec [REDACTED] pour convenir d'une visite de la salle du Conseil communal.

[REDACTED]

21 67 POLICE DU COMMERCE

21.1 Facturation annuelle de la taxe d'exploitation 2023 pour les débits de boissons alcooliques à l'emporter - Décompte final (courrier municipal 202-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2311 : La Municipalité en prend acte.

22 67.02 DEMANDE DE STAND

22.1 Marché hebdomadaire - Demande de stand - [REDACTED] (courrier municipal 187-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2260 : La Municipalité décide d'autoriser [REDACTED] à tenir un stand au marché hebdomadaire.

22.2 [REDACTED] - demande de stands d'informations pour différentes ONG (courrier municipal 220-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2266 : La Municipalité décide d'autoriser la société [REDACTED] à tenir un stand d'information sur les ONG "[REDACTED]" aux dates indiquées.

23 76 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

23.1 La Goûtine - visite de surveillance et rapport d'inspection des locaux

[REDACTED]

Décision N° 2316 : La Municipalité en prend acte et mandate [REDACTED] pour répondre.

[REDACTED]

24 81 SERVICE DES EAUX

24.1 Parcelle privée n° [REDACTED] - reprise d'un collecteur EC privé et réfection d'un tronçon de collecteur EC communal

[REDACTED]

Décision N° 2312 : La Municipalité décide d'accepter de reprendre le collecteur privé de [REDACTED] dans les ouvrages communaux, d'engager les travaux de réfection de la partie abîmée de celui-ci et de réaliser une cunette le long du chemin. Il s'agira d'établir prochainement une servitude ainsi qu'une convention avec [REDACTED] à ce sujet.

[REDACTED]

25 85 DISTRIBUTION DE SON ET D'IMAGE - MULTIMEDIA

25.1 [REDACTED] - Demande ODP pour ouverture de chambre [REDACTED] - Rue des Etangs [REDACTED] (courrier municipal 201-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2261 : La Municipalité décide de reprendre ce dossier lors de la prochaine séance.

26 87 ENERGIES RENOUVELABLES/DD

26.1 Fonds communal pour le Développement durable

26.1.1 Utilisation du fonds de développement durable et pour l'octroi d'aides financières communales - point de situation sur les demandes reçues

La Municipalité prend connaissance des dernières demandes de subventions reçues. Le tableau récapitulatif mis à jour présente une somme totale de subventions accordées pour l'année en cours, au 29 février 2024, de CHF [REDACTED].

[REDACTED]

26.2 Invitation - Journée "Territoires d'événements responsables" 2024 (courrier municipal 188-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2313 : La Municipalité en prend acte.

Séance levée à 17:30

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Syndique

Secrétaire

Induni Valérie

Barraz Barbara



COMMUNE DE COSSONAY

PROCÈS-VERBAL - N° 2024.009

Séance ordinaire du 11 mars 2024

Présidence	Induni Valérie
Présents	Challet Jean-Claude; Creteigny Joachim; Moinat Claude; Texier-Claessens Florence;
Secrétaire	Barraz Barbara
Lieu	Salle de Municipalité
Début de la séance	13:30
Fin de la séance	17:30

1 01 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1.1 Adoption du procès-verbal

Décision : Le procès-verbal du 4 mars 2024 est adopté.

2 10.01 CONSEIL COMMUNAL

2.1 Utilisation des armoiries communales (courrier municipal 234-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2319 : La Municipalité décide de ne pas donner suite à cette demande. L'usage des armoiries communales reste limité à la Municipalité et les services communaux, dans l'exercice de leurs fonctions.

[REDACTED]

2.2 Schéma directeur de mobilité douce - demande de [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2320 : La Municipalité décide de ne pas donner suite à cette demande. Le rapport de la société [REDACTED] est un document de travail, à l'usage interne de la Municipalité. La réponse à M. [REDACTED] précisera que les documents remis aux commissions du Conseil communal sont confidentiels et ne

doivent pas être diffusés.

[REDACTED]

2.3 [REDACTED] - Invitation AG du 21 mars 2024 (courrier municipal 250-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2321 : La Municipalité décide de demander au Greffe de bien vouloir excuser les autorités de Cossonay, tous les membres de la Municipalité ayant déjà accepté d'autres engagements.

3 10.03 MUNICIPALITÉ

3.1 Assemblée générale [REDACTED] - invitation (courrier municipal 227-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2322 : La Municipalité décide de demander au Greffe d'inscrire [REDACTED] à cette assemblée générale.

3.2 Préavis municipaux

3.2.1 Préavis n° 01/2024 - Route de Morges Sud - Amendement

[REDACTED]

Décision N° 2323 : La Municipalité décide de proposer un amendement du préavis afin de faire l'ajout suivant à l'alinéa 3 des décisions du Conseil communal :

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux d'un montant de CHF 2'454'000 par les liquidités courantes de la Bourse communale ou un emprunt aux meilleures conditions du marché auprès d'un établissement financier.

[REDACTED]

4 13 RESSOURCES HUMAINES

4.1 La Goûtine - [REDACTED] - brevet fédéral de responsable d'équipe

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2318 : La Municipalité décide de valider l'inscription de [REDACTED] à la formation menant au brevet fédéral de responsable d'équipe, dispensée par le centre de formation "Espace Compétences", aux conditions précitées. Cette formation et notamment les formalités de paiement des frais feront l'objet d'une convention à signer entre [REDACTED] et la Commune.

[REDACTED]

5 14.02 MANIFESTATIONS

5.1 POCAMA - [REDACTED] (courrier municipal 241-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2324 : La Municipalité décide d'autoriser la tenue de cette manifestation.

5.2 POCAMA - Tournoi de [REDACTED] (courrier municipal 253-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2325 : La Municipalité décide d'autoriser la tenue de cette manifestation.

[REDACTED]

6 16 TOURISME

6.1 Association Suisse de la Via Francigena / Randonnée guidée entre Cossonay et La Sarraz / Accueil et cafés-croissants à organiser (courrier municipal 238-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2326 : La Municipalité décide de répondre favorablement à cette demande et d'offrir les cafés-croissants au départ de la balade. [REDACTED] se charge de l'organisation de cette réception.

[REDACTED]

7 18 TRANSPORTS PUBLICS

7.1 ARCAM - Mobilité - proposition d'offre nocturne supplémentaire dans les secteurs 4 et 5 (courrier municipal 232-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2327 : La Municipalité en prend acte.

[REDACTED]

8 22 SERVICE FINANCIER

8.1 Bordereaux - proposition de paiements

Décision N° 2317 : La Municipalité décide d'approuver le document de la Bourse communale "Proposition de paiements" du 11 mars 2024, d'un montant de CHF [REDACTED]

[REDACTED]

8.2 [REDACTED] - 125ème anniversaire - Demande de soutien financier (courrier municipal 233-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2328 : La Municipalité décide de ne pas donner suite à cette demande, la localisation de la manifestation étant jugée trop éloignée.

[REDACTED]

9 30-31 DOMAINES ET TERRAINS

9.1 Parcelles communales n° [REDACTED] (courrier municipal 255-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2343 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception aux époux [REDACTED], en précisant que toute vente de terrain communal doit faire l'objet d'un préavis municipal et obtenir l'autorisation du Conseil communal. L'exécutif se réserve un temps de réflexion concernant la demande.

[REDACTED]

9.2 30.03 Servitudes

9.2.1 [REDACTED] - acte de constitution de servitudes en faveur de Romande Energie SA - Me [REDACTED] (courrier municipal 257-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2339 : La Municipalité en prend acte.

10 32 FORÊTS ET PÂTURAGES

10.1 Avenir du groupement forestier Sépey-Mormont - Séance (courrier municipal 237-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2336 : La Municipalité décide de demander au Greffe d'inscrire [REDACTED] à cette séance qui aura lieu l'après-midi du 13 juin.

[REDACTED]

11 35 BÂTIMENT COMMUNAUX

11.1 Hôtel [REDACTED] - prévention incendie - Police du commerce (courrier municipal 243-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2340 : La Municipalité décide de confier ce dossier à [REDACTED] afin qu'il apporte les informations nécessaires.

11.2 Opération Amiante & Bâtiments scolaires (courrier municipal 245-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2344 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception à la Direction générale de la santé et d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'établissement de diagnostics amiante dans les bâtiments scolaires.

11.3 Salles de classe - Cours de langue et culture [REDACTED] - Consulat général [REDACTED] (courrier municipal 248-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2334 : La Municipalité décide de répondre favorablement au Consulat général [REDACTED].

11.4 [REDACTED] - utilisation des vestiaires de Marche - journée sportive du 6 juin 2024 (courrier municipal 252-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2341 : La Municipalité décide d'autoriser la [REDACTED] à utiliser les vestiaires de la zone de Marche lors de sa journée sportive du 6 juin prochain.

[REDACTED]

12 42 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 PACom - dossier d'examen préalable complémentaire

[REDACTED]

Décision N° 2345 : La Municipalité décide de valider les documents qui lui sont soumis et demande au Service technique de transmettre le dossier au Canton. Par la même occasion, il réitéra la demande de rencontre avec Madame la Conseillère d'Etat.

[REDACTED]

12.2 Parcelles n° [REDACTED] - droit de préemption (courrier municipal 249-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2337 : La Municipalité décide de renoncer au droit de préemption en faveur de la Commune.

12.3 Dossier technique n° [REDACTED] - Projet de création d'un parking complémentaire à proximité de la piscine des Chavannes

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2346 : La Municipalité décide de poursuivre ce projet en optant pour la variante 1. Dès son retour de vacances, [REDACTED] sera mandaté de faire le nécessaire auprès d'un bureau d'ingénieurs pour la finalisation des plans.

[REDACTED]

**12.4 PACom - [REDACTED]
[REDACTED] (courrier municipal 242-2024)**

[REDACTED]

Décision N° 2347 : La Municipalité en prend acte.

[REDACTED]

13 42.05 POLICE DES CONSTRUCTIONS

13.1 [REDACTED] - entretien murs de soutènement - route de Lausanne (courrier municipal 229-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2333 : La Municipalité décide de confirmer à [REDACTED] qu'elle a pris bonne note du fait que leur parcelle n'est pas concernée et que le courrier qu'ils ont reçu n'était pas la communication d'une décision officielle ouvrant des voies de recours, conformément à ce qui a été indiqué à [REDACTED] lors de son passage au guichet du Greffe municipal. Elle leur confirmera que ce dossier est clos.

13.2 Dossier technique n° [REDACTED] - [REDACTED] - régularisation du bassin de rétention ECA [REDACTED] démolition de l'escalier extérieur et construction d'un local d'accès pour ce bâtiment - mise à l'enquête

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2348 : La Municipalité décide de soumettre cet objet à l'enquête publique du 22 mars au 22 avril 2024 et prend acte du rendez-vous fixé avec l'ingénieur pour régler certains points et finaliser les détails des raccordements.

[REDACTED]

14 43 ROUTES ET VOIRIE

14.1 Dossier technique n° [REDACTED] - Travaux relatifs au préavis n° 01/2024: mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud) - Mise à l'enquête publique

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2349 : La Municipalité confirme la mise à l'enquête publique de ce projet du 22 mars au 22 avril 2024.

[REDACTED]

14.2 Dossier technique n° [REDACTED] - Travaux relatifs au préavis n° 01/2024 - Route de Morges Sud - Quelle réponse en cas de demande de dédommagement des propriétaires concernés?

[REDACTED]

Décision N° 2350 : La Municipalité décide, à ce stade, de ne pas proposer de dédommagements aux propriétaires concernés. Ceux-ci seront reçus par la Municipalité afin de leur présenter le projet. D'éventuelles doléances seront étudiées ultérieurement.

15 43.09 AFFICHAGE- PROCÉDÉS RÉCLAMES

15.1 Affichage - [REDACTED] (courrier municipal 256-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2351 : La Municipalité décide de ne pas autoriser un tel affichage.

[REDACTED]

16 45 DÉCHETS

16.1 Publication d'une interview de [REDACTED] dans un guide édité par COSEDEC (courrier municipal 251-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2342 : La Municipalité décide de valider le texte de l'interview et de le confirmer à [REDACTED]

[REDACTED]

17 55 CULTURE

17.1 Comptes 2023 de la SA du [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2352 : La Municipalité décide de prendre le déficit de CHF [REDACTED] à sa charge et de porter ce montant à l'exercice 2023. Le Boursier sera chargé de faire le nécessaire.

[REDACTED]

18 59 SPORTS

18.1 [REDACTED] - Contribution définitive 2023 (courrier municipal 231-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2353 : La Municipalité décide d'en prendre acte.

18.2 PAM - location d'éléments d'assises et de skate combinés

[REDACTED]

Décision N° 2354 : La Municipalité décide de valider l'offre de location d'un montant de CHF [REDACTED] - pour 3 éléments à installer pendant deux mois sur le chemin du Passoir, le long du tartan et du mur de CossArena.

[REDACTED]

19 60 POLICE CANTONALE

19.1 Gendarmerie de Cossonay - Rencontre annuelle (courrier municipal 239-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2355 : La Municipalité décide de convier la délégation de la Gendarmerie un lundi, à l'issue de la séance. Mme Barraz se charge de l'organisation.

[REDACTED]

20 61.02 STATIONNEMENT

20.1 AG de la [REDACTED] - 12 avril 2024 - Stationnement (courrier municipal 230-2023)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2356 : La Municipalité décide de répondre favorablement à ces demandes.

[REDACTED]

20.2 Dénonciation de [REDACTED] - Quai de chargement Migros-Denner (courrier municipal 235-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2329 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED], assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

20.3 Dénonciation de [REDACTED] - Quai de chargement Migros-Denner (courrier municipal 236-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2330 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED], assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

20.4 Proposition de modification des mise à Ban / Réponse de la Justice de Paix (courrier municipal 228-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2357 : La Municipalité en prend acte.

20.5 Ordonnances pénales - Amendes d'ordre impayées au 5 mars 2024 (courrier municipal 246-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2335 : La Municipalité condamne ces personnes à une amende de CHF 80.-- et, à défaut d'exécution, à une peine privative de liberté de substitution de 1 jour. Elle met les frais de procédure, d'un montant de CHF 50.--, à leur charge.

20.6 Dénonciation privée - [REDACTED] (courrier municipal 247-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2331 : La Municipalité décide de prononcer une sentence municipale sous forme d'ordonnance pénale à l'encontre de [REDACTED], [REDACTED], assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

20.7 Ordonnances pénales - Amendes d'ordre impayées au 8 mars 2024 (courrier municipal 258-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2332 : La Municipalité condamne ces personnes à une amende de CHF 80.-- et, à défaut d'exécution, à une peine privative de liberté de substitution de 1 jour. Elle met les frais de procédure, d'un montant de CHF 50.--, à leur charge.

21 65 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS

21.1 ECA - Réseau d'eau VD 2024-00921 - Remplacement de conduites route de Morges Sud (courrier municipal 240-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2358 : La Municipalité en prend acte.

22 67 POLICE DU COMMERCE

22.1 [REDACTED] - Taxe marché 2024 (courrier municipal 244-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2338 : La Municipalité décide d'annuler la facture 2024 d'un montant de CHF 150.- et de proposer à [REDACTED] un paiement de CHF 10.- par jour de présence au marché. [REDACTED] devra confirmer ce nouvel arrangement.

23 74 LOGEMENT

23.1 [REDACTED] - rénovation d'un appartement (courrier municipal 254-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2359 : La Municipalité en prend acte.

24 81 SERVICE DES EAUX

24.1 Piscine des Chavannes - coût de l'eau potable - demande de [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2360 : La Municipalité décide de ne pas entrer en matière.

Séance levée à 17:30

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Syndique

Secrétaire

Induni Valérie

Barraz Barbara



COMMUNE DE COSSONAY

PROCÈS-VERBAL - N° 2024.010

Séance ordinaire du 18 mars 2024

Présidence	Induni Valérie
Présents	Challet Jean-Claude; Creteigny Joachim; Moinat Claude; Texier-Claessens Florence;
Secrétaire	Barraz Barbara
Lieu	Salle de Municipalité
Début de la séance	13:30
Fin de la séance	18:00

1 01 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1.1 Adoption du procès-verbal

Décision : Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est adopté.

2 10.03 MUNICIPALITÉ

2.1 Assemblée générale CRIDEC 2024 (courrier municipal 260-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2362 : La Municipalité décide de demander au Greffe d'excuser l'absence d'un représentant de la Commune, tous les membres de l'Exécutif ayant déjà accepté d'autres engagements.

2.2 Incito Sàrl – proposition de soutien en matière de communication

[REDACTED]

Décision N° 2392 : La Municipalité en prend acte.

3 11.05 NATURALISATIONS

3.1 Procédure de naturalisation ordinaire - [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2379 : La Municipalité décide de préavis favorablement cette demande de naturalisation.

[REDACTED]

4 13 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Engagement d'un surveillant au CLAC - [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2380 : La Municipalité confirme l'engagement de [REDACTED] en qualité de surveillant au CLAC, aux conditions et horaires précités.

4.2 Aide concierge à 70% - Proposition d'engagement de [REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2381 : La Municipalité confirme l'engagement de [REDACTED] en qualité d'aide concierge, aux conditions et horaires précités.

5 14.02 MANIFESTATIONS

5.1 POCAMA - Rallye équestre de la DGM&CR Cossonay-La Sarraz (courrier municipal 269-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2382 : La Municipalité décide d'autoriser cette manifestation.

5.2 POCAMA - Balade Gourmande à vélo - Velosprint (courrier municipal 275-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2383 : La Municipalité décide d'autoriser cette manifestation.

5.3 Coss-Info - encart spécial et brèves mars 2024

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2401 : La Municipalité valide l'article sur la gestion et le tri des déchets ainsi que les Brèves qui paraîtront dans l'édition du vendredi 22 mars 2024 du Journal de Cossonay.

6 16 TOURISME

6.1 Vaud Rando - modification d'itinéraire (courrier municipal 280-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2393 : La Municipalité décide de donner son accord de principe pour le nouveau tracé par l'avenue du Funiculaire et les jardins communaux, sous réserve toutefois de la modification de la carte. Quant à l'inscription d'une servitude de passage public, les démarches seront à entreprendre par Vaud Rando.

7 18 TRANSPORTS PUBLICS

7.1 ARCAM - Mobilité - Proposition d'offre nocturne supplémentaire dans les secteurs 4 et 5 - réponse de la Commune [REDACTED] (courrier municipal 270-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2384 : La Municipalité en prend acte.

7.2 MBC - conventions liées à la pose de deux panneaux d'affichage

[REDACTED]

Décision N° 2385 : La Municipalité décide de signer les deux conventions qui lui sont présentées.

[REDACTED]

8 21 IMPÔTS ET TAXES

8.1 Taxe déchets 2024 - demande d'exonération - [REDACTED] (courrier municipal 277-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2394 : La Municipalité décide de répondre favorablement à cette demande d'exonération de la taxe déchets.

8.2 Taxe déchets entreprise 2024 - demande d'exonération - [REDACTED] (courrier municipal 265-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2386 : La Municipalité décide d'indiquer à [REDACTED] que toutes les entreprises dont le siège est à Cossonay doivent s'acquitter de cette taxe. Il sera précisé à cette entreprise qu'elle peut faire recours contre cette décision auprès de la Commission communale en matière d'impôt.

9 22 SERVICE FINANCIER

9.1 Bordereaux - proposition de paiements

Décision N° 2387 : La Municipalité décide d'approuver le document de la Bourse communale "Proposition de paiements" du 18 mars 2024, d'un montant de [REDACTED]

[REDACTED]

9.2 Dons - subventions

9.2.1 Cercle des armes de Lausanne - Demande de soutien (courrier municipal 273-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2388 : La Municipalité décide de soutenir ce club à hauteur de [REDACTED]

10 35 BÂTIMENT COMMUNAUX

10.1 Hôtel [REDACTED] - point financier - bureau [REDACTED] - offre du bureau [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2361 : La Municipalité décide, avant d'accepter la nouvelle offre d'un montant de CHF [REDACTED], d'inviter [REDACTED] et [REDACTED] à une rencontre sur place.

[REDACTED]

11 42.05 POLICE DES CONSTRUCTIONS

11.1 Constitution d'une servitude publique pour passage à pied et pour tous véhicules "En Valézar" (courrier municipal 278-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2389 : La Municipalité en prend acte.

11.2 Pose de panneaux photovoltaïques et rénovation de la façade - chemin [REDACTED] - [REDACTED] (courrier municipal 279-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2390 : La Municipalité accepte le choix des teintes.

12 42.08 ARBRES ET DEMANDE D'ABATTAGE

12.1 Chenilles processionnaires - Demande d'abattage de deux pins - propriété [REDACTED] (courrier municipal 268-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2391 : La Municipalité décide, pour des raisons sanitaires, d'autoriser l'abattage immédiat des deux pins concernés. En outre elle affichera un avis d'abattage au pilier public pendant 30 jours. L'avis précisera que l'abattage urgent a été dûment validé par la Direction générale de l'environnement.

Le remplacement des pins par deux arbres d'essence indigène de haut jet est exigé et, dans cette attente, une taxe compensatoire de [REDACTED] par arbre sera facturée.

13 43 ROUTES ET VOIRIE

13.1 Société Cynologique du Maumont Cossonay - tonte terrain / planification (courrier municipal 261-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2395 : La Municipalité décide d'organiser une rencontre avec [REDACTED] afin d'aborder les différents aspects de la convention signée avec la SCM en 2005.

13.2 Courrier DGIP - Pavage Vieille Ville, Petite Rue, rue du Temple, rue des Bons-Enfants (courrier municipal 267-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2400 : La Municipalité décide de reporter ce dossier à la prochaine séance.

13.3 Assainissement du bruit routier - [REDACTED] - Indemnité (courrier municipal 276-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2399 : La Municipalité décide de reporter sa décision à la prochaine séance, en attendant que [REDACTED] consulte le dossier complet de cette affaire.

14 44 PARCS ET JARDINS

14.1 Expo de Coss - Remise en état du terrain herbeux du Pré-aux-Moines (courrier municipal 263-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2398 : La Municipalité décide de ne pas entrer en matière sur cette demande et de maintenir l'exigence de remise en état du gazon après l'exposition. En effet, la Commune s'est déjà engagée à verser un montant de [REDACTED] à l'occasion du jubilé du 60ème anniversaire de la manifestation en 2024 et, dès 2025, prendra à sa charge les frais de curage du séparateur de graisse de l'entreprise [REDACTED].

[REDACTED]

15 46 ASSAINISSEMENT

15.1 AIEE - Conseil Intercommunal du 26 mars 2024 (courrier municipal 283-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2378 : MM. [REDACTED], [REDACTED], participeront à cette séance. La délégation municipale votera en faveur des trois préavis. Toutefois, [REDACTED] interviendra dans le débat afin de préciser que la Municipalité veut s'assurer que les travaux relatifs au déplacement de la conduite sous le pont de la Venoge soient parfaitement exécutés.

[REDACTED]

16 50 ECOLES

16.1 ASICoPE - Conseil intercommunal du 26 mars 2024 (courrier municipal 281-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2377 : La Municipalité en prend acte.

17 55 CULTURE

17.1 Festival DécouvRire - édition 2025

[REDACTED]

Décision N° 2376 : La Municipalité décide de répondre favorablement à la demande de [REDACTED] et de mettre le théâtre un soir avant le spectacle à disposition du Festival DécouvRire.

18 59 SPORTS

18.1 Zone sportive de Marche - location d'un pumptrack démontable

[REDACTED]

Décision N° 2375 : La Municipalité décide de pré-réserver le pumptrack mobile pour le mois d'avril 2025. Cette information reste, pour l'instant, confidentielle et sera communiquée en temps voulu.

[REDACTED]

18.2 Piscine des Chavannes - plainte de la [REDACTED] (courrier municipal 284-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2374 : La Municipalité décide d'adresser un accusé de réception aux époux [REDACTED], en précisant que, renseignement pris auprès du responsable de la piscine, le cas a été suivi avec sérieux par ce dernier. L'enfant a pu rejoindre un groupe animé par autre moniteur et la monitrice accusée, bien que

contestant ayant proféré des insultes, a présenté ses excuses à la jeune fille et à sa maman.

19 61 POLICE

19.1 Tribunal des mineurs - Dépôt de plainte - Décision d'ordonnance de classement de la procédure pénale (courrier municipal 271-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2373 : La Municipalité en prend acte.

19.2 Mise à ban - Immeuble PPE COSSONAY "EOLIA" sis Chien-Boeuf, parcelle 1340 plan feuille 2043 (courrier municipal 272-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2372 : La Municipalité décide d'afficher la mise à ban pendant 30 jours au pilier public.

20 61.02 STATIONNEMENT

20.1 Dénonciation de [REDACTED] - Quai de chargement Migros-Denner (courrier municipal 259-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2371 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de M. [REDACTED] assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

20.2 Dénonciation de [REDACTED] - Quai de chargement Migros-Denner (courrier municipal 264-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2370 : La Municipalité décide de prononcer une ordonnance pénale à l'encontre de

l'entreprise [REDACTED] assortie d'une amende de CHF 50.-- et accompagnée de CHF 50.-- de frais.

20.3 Stationnement - [REDACTED] - amendes impayées et versements ponctuels d'arriérés (courrier municipal 266-2024)

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2369 : La Municipalité décide de renoncer au solde impayé d'un montant de [REDACTED] et de clore ce dossier.

[REDACTED]

21 62 CONTRÔLE DES HABITANTS

21.1 M. [REDACTED] - boîte aux lettres (courrier municipal 282-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2368 : La Municipalité décide d'adresser un courrier à [REDACTED], lui demandant de bien vouloir installer une boîte aux lettres pour chacun de ses locataires et de mentionner le nom de ses sous-locataires sur sa boîte aux lettres personnelle.

[REDACTED]

22 67 POLICE DU COMMERCE

22.1 [REDACTED] - avis d'annulation de licence (courrier municipal 286-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2367 : La Municipalité en prend acte.

23 76 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

23.1 Atelier Magique - comptes 2023

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision N° 2366 : La Municipalité décide de confirmer l'aide communale de CHF [REDACTED] mentionnée dans les comptes 2023 de l'Atelier Magique et de poursuivre son engagement pour l'exercice 2024.

[REDACTED]

24 81 SERVICE DES EAUX

24.1 Association intercommunale de Vy de Mauraz - ouvrage d'infiltration de Marche et entente intercommunale du Bois du Sépey (courrier municipal 262-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2365 : La Municipalité en prend acte.

25 85 DISTRIBUTION DE SON ET D'IMAGE - MULTIMEDIA

25.1 Swisscom - parcelle n° 739 - contrat de passage de conduite (courrier municipal 274-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2397 : Sur la base de rapport du STC, la Municipalité décide de ne pas signer ce contrat de passage de conduite. L'ouvrage prévu se situe dans un secteur potentiellement concerné par un projet de développement [REDACTED] [REDACTED] sera prié de modifier le projet, de façon à ce que l'ouvrage se situe dans une bande de terrain à 3 m de la limite de la parcelle.

26 87 ENERGIES RENOUVELABLES/DD

26.1 Fonds comm. pour le DD

26.1.1 Utilisation du fonds de développement durable pour la prise en charge des coûts des études CECB+ des bâtiments PAM 1, 2 et 3

[REDACTED]

Décision N° 2364 : La Municipalité décide de prélever la somme de [REDACTED] de subventions) sur le fonds communal de développement durable.

[REDACTED]

26.2 Utilisation de vaisselle réutilisable - Action "Coup de balai"

[REDACTED]

Décision N° 2363 : La Municipalité décide de louer la vaisselle réutilisable auprès de la société [REDACTED] SA pour la journée "Coup de balai".

[REDACTED]

26.3 ARCAM - plan énergie et climat communal (PECC) - invitation à une séance (courrier municipal 285-2024)

[REDACTED]

Décision N° 2396 : M. [REDACTED], participera à cette séance.

Séance levée à 18:00

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Syndique

Secrétaire

Induni Valérie

Barraz Barbara